

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2008)
Heft: 227-228

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les cantons



APPENZELL

• Appenzell Rhodes-Extérieures veut encore réduire sa pression fiscale. Le gouvernement propose cette fois une baisse qui profiterait aux bas et moyens revenus. L'exécutif appenzellois souhaite également réduire l'impôt sur la fortune.



ARGOVIE

• À la demande du gouvernement argovien, une étude a été réalisée pour analyser la situation des familles dans le canton, auprès d'un échantillon de 1 000 familles, 100 couples sans enfants ainsi que 40 personnes ou organisations qui s'engagent au service des familles. Bilan : la palette d'offres de la politique familiale doit être continuée, même s'il existe un besoin de coordination et d'information.



BÂLE-CAMPAGNE

• À Füllinsdorf (BL), un homme de 43 ans a tiré avec un arc high-tech sur une voiture qui roulait. La flèche s'est plantée dans le toit du véhicule, sans blesser l'automobiliste de 42 ans. Celui-ci a bien entendu un fort bruit mais n'a rien remarqué d'anormal avant que des passants ne le rendent attentif à la flèche.



BÂLE-VILLE

• L'enquête pénale sur les séismes provoqués par le projet de centrale géothermique à Bâle est terminée. Le Ministère public de Bâle-Ville a inculpé le direc-



teur de la société qui a réalisé les forages pour dommage considérable à la propriété et effondrement intentionnel. Les plaintes pour menaces alarmant la population ont été classées.



BERNE

• Un succès de Greenpeace dans son combat pour l'air pur. La plainte d'un asthmatique bernois, qui souffre quand l'air est pollué, a été acceptée par la préfecture du district de Berne. Dix citoyens ont déposé une plainte pour des raisons semblables en Suisse, mais pour l'instant, tous ont été déboutés. La ville de Berne, elle, devra pencher une nouvelle fois sur le cas de ce plaignant, qui demande des mesures pour diminuer la pollution.

• Le Bernois Hans-Ulrich Bigler est le nouveau directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). L'ancien directeur de Swissmen a succédé fin juin à Pierre Triponez, qui est parti à la retraite.

• Le premier musée du football de Suisse a été inauguré à Berne dans les locaux de la communauté évangélique. L'exposition présente à la fois des albums Panini et des ballons de football fabriqués par des enfants des rues. Les quelque cinquante ballons exposés proviennent de 48 pays et ont été prêtés par une fondation allemande.

• C'était il y a deux ans : dépassé sur une route près de Lyss (BE), un jeune chauffard s'était estimé provoqué. Se lançant dans une course poursuite, il avait percuté une voiture, tuant sa conductrice et sa passagère. Le tribunal vient de le condamner à cinq ans de prison ferme pour homicide par dol éventuel.



FRIBOURG

• La Jazz Parade de Fribourg a obtenu un sursis concordataire pour lui per-

mettre de remettre ses comptes. La 20^e édition du festival pourra ainsi avoir lieu du 4 au 19 juillet. Depuis ses débuts, il a accumulé des dettes avoisinant les 500 000 francs. Pour son édition jubilé, la Jazz Parade réunira artistes locaux et pointures internationales, du Big Band du Conservatoire de Fribourg aux chanteurs a capella du groupe cubain Vocal Sampling.



GENÈVE

• Le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN) a accueilli le temps d'un week-end portes ouvertes plus de 60 000 visiteurs. Tous sont venus admirer le nouveau grand collisionneur de hadrons (LHC), le plus grand instrument scientifique jamais construit. Quatre expériences doivent démarrer cet été le long des 27 km d'accélérateur de particules creusés à 100 mètres sous la frontière franco-suisse. Le but : analyser les particules qui résulteront à chaque seconde du choc de deux milliards de protons dans des conditions semblables à celles qui ont immédiatement suivi le big bang. Plus de 10 000 chercheurs de 500 instituts du monde entier ont travaillé sur ce projet évalué à 6,03 milliards de francs.



GLARIS

• Plus de 650 ans après son entrée dans la Confédération, le canton de Glaris compte pour la première fois une femme au poste de Landammann. La radicale Marianne Dürst, 47 ans, vient en effet d'être élue à la présidence du gouvernement cantonal. Elle dirigera les débats de la *Lands-gemeinde*, la plus haute instance politique du canton où les décisions sont

Dans les cantons

prises à main levée. Marianne Dürst avait déjà marqué l'histoire du canton en devenant en 1998 la première femme à faire partie du gouvernement glaronais.



GRISONS

- Les émetteurs à ondes sonores anti-jeunes, connus sous le nom de Mosquito, resteront interdits aux Grisons. En avril 2007, un hôtelier avait installé deux émetteurs devant son établissement pour empêcher les attroupements de jeunes. Le Mosquito est un appareil mis au point en Angleterre pour éloigner les jeunes, au moyen d'ondes sonores à haute fréquence que seules les oreilles des moins de 25 ans perçoivent. À Genève, en mai 2007, la municipalité avait sommé une régie immobilière d'enlever de tels émetteurs placés au Palais Eynard.



JURA

- La ville de Moutier (BE) abriterait le siège du législatif, de l'exécutif et de l'administration si un nouveau canton formé du Jura et du Jura bernois devait voir le jour. La cité prévôtise a été préférée à Delémont par l'Assemblée interjurassienne. Chargée de régler le conflit jurassien, cette dernière propose d'établir le Tribunal cantonal et la Cour constitutionnelle du nouveau canton à Porrentruy (JU). La création de cette nouvelle entité implique aussi l'abandon du drapeau jurassien.
- Les jeunes filles du canton du Jura pourront dès la rentrée d'août se faire vacciner contre le virus responsable en grande partie du cancer du col de l'utérus, le HPV. Ce vaccin sera gratuit. Des négociations sont en cours avec les caisses afin de définir les modalités de remboursement.



LUCERNE

- Un Serbe a été condamné pour avoir volé la machine à café du curé d'une commune lucernoise. Confondu par son ADN, il a écopé d'une peine pécuniaire avec sursis de 40 jours-amende à 300 francs. Il devra en outre s'acquitter de 4 000 francs de frais et 4 000 francs de dégâts. La machine, elle, court toujours...
- Hollywood va réaliser un film sur la vie de Guillaume Tell. Le tournage se déroulera dans la région lucernoise. Kiera Chaplin, petite-fille de Charles Chaplin, y incarnera l'épouse du héros national. Des Suisses sont intégrés dans l'équipe du tournage : Cornelius Schregle écrit le scénario, Ludwig Wicki est responsable de la musique et Ueli Steiger tient la caméra. Les préparatifs pour le tournage vont débuter en septembre à Lucerne. Le tournage proprement dit aura lieu probablement en mars 2009 dans la même région. La première projection du film est prévue pour 2010 à Lucerne. Une perspective qui réjouit particulièrement Urs Studer, président de la ville : « *Le tourisme de la Suisse centrale profitera grandement de ce film* ».



NEUCHÂTEL

- La Cour d'assises de Neuchâtel a prononcé une peine de sept ans de réclusion à l'encontre d'un fonctionnaire de l'Office des tutelles. Il a été reconnu coupable du détournement d'au moins un million de francs des comptes de ses pupilles. Cet homme de 58 ans a été arrêté après la lecture du verdict. La Cour a retenu principalement contre lui les préventions d'abus de confiance, escroquerie par métier et faux dans les titres.
- Les deux occupants d'un Beech 35 ont été légèrement blessés dans la chute de leur avion près de l'aérodrome de Colombier (NE). L'avion s'est écrasé

deux minutes après son décollage, dans un champ de colza à 500 mètres de la piste.



NIDWALD

- Le canton de Nidwald ne bénéficiera pas du soutien de la Confédération, suite aux intempéries d'août 2005. Le Conseil fédéral considère que le canton ne répond pas aux critères (capacité financière du canton, solde des coûts par habitant des dégâts causés par les crues). Le gouvernement estime que la charge par habitant tolérable va jusqu'à 900 francs dans un canton à forte capacité financière, ce qui est le cas de Nidwald, selon lui.



OBWALD

- Un conducteur obwaldien de 25 ans a été flashé à 213 km/h dans le tunnel du Baregg près de Baden (AG), où la vitesse est limitée à 80 km/h. Il avait aussi visiblement trop bu. Une voiture de police banalisée l'a pris en chasse alors qu'il roulait à 200 km/h sur l'A1, limitée à 100 km/h. En arrivant dans le tunnel, il a encore appuyé sur l'accélérateur. Son « bleu » lui a été retiré sur le champ.
- La Confédération va faire un geste en faveur d'Obwald après les intempéries d'août 2005. Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de libérer un crédit extraordinaire de 14,4 millions de francs. Cette somme représente 90 % des coûts de remise en état de l'infrastructure routière du demi-canton d'Obwald. D'une manière générale, 202 millions ont été attribués à 17 cantons et un peu plus de 48 millions de francs aux chemins de fer. Le reste de la facture des intempéries, soit quelque 260 millions de francs, devrait être supporté par les cantons et les communes.



SAINT-GALL

- Un détenu de 17 ans a été retrouvé mort dans sa cellule de la prison de Bazenheid (SG). Il y avait été transféré la veille. Le ministère public a ouvert une enquête. Le jeune homme, arrêté en automne 2006, était poursuivi pour divers brigandages, cambriolages et infractions à la loi sur les stupéfiants.
- Un girafeau est mort au zoo Knie pour enfants à Rapperswil. Il s'est étranglé dans les branchages alors qu'il était en train de manger. Dans l'enclos du zoo, les girafes se nourrissent de branches de hêtre entrelacées. Fajeh, une petite femelle de six mois, est restée coincée dans les branchages et n'a pas pu se libérer. Lorsque les gardiens sont arrivés pour contrôler l'enclos, il était déjà trop tard.



TESSIN

- Rosa Rein a célébré ses 111 ans au home Paradiso à Lugano. La doyenne de Suisse a bu un verre de champagne offert par la direction de l'établissement, avant de sourire aux photographes et aux caméras. Son âge alimente les débats sur la longévité des habitants du Tessin où l'on compte, dans certains villages, plusieurs centaines. Certains l'attribuent à la qualité de l'eau. D'autres ont constaté que beaucoup buvaient chaque jour un verre de vin.



THURGOVIE

- Deux Tchèques de 30 et 40 ans ont été arrêtés à Weinfeld (TG). Ils transportaient dans leur voiture dix kilos d'héroïne et un autre de cocaïne. La drogue avait une valeur de plusieurs centaines de milliers de francs.



VALAIS

- En ouvrant une filiale à Conthey, près de Sion, le groupe Aldi s'implante dans le Valais central. Le discounter allemand dispose ainsi d'un quatrième magasin dans le canton, après Viège-Eyholz, Brigue et Collombey-Muraz. À Sierre où le groupe souhaite également s'implanter, il est confronté à l'opposition des autorités communales. Un recours du discounter est pendant auprès du Conseil d'État.



VAUD

- Pour lutter contre la pollution et l'engorgement du centre-ville de Lausanne, les Verts ont déposé au Conseil communal une motion « pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne », mais rechignent à détailler leurs intentions. Ils ne précisent pas les limites de la zone concernée ni le montant du laissez-passer qu'ils souhaiteraient voir appliquer. Il est juste mentionné que la périphérie pourrait être englobée dans le projet. Les Verts n'obtiennent pas l'adhésion des autres partis politiques.
- Les vols de benzine ont augmenté de plus de 50 % dans le canton de Vaud l'année dernière. Une tendance à la hausse qui se poursuit depuis le début de l'année. La plupart du temps, il s'agit d'automobilistes qui font le plein et partent sans payer. La police dénonce aussi des cambriolages de stations d'essence et de chantiers.
- Sensible aux événements qui ont lieu au Tibet, le Conseil d'État vaudois rejoint le Conseil fédéral, estimant qu'un boycott n'est pas la meilleure solution pour contribuer à désamorcer la crise. Le dialogue apparaît préférable à l'isolement pour défendre les droits de l'homme auprès des autorités chinoises.



ZURICH

- Le Grand Conseil zurichois ne veut pas de garde militaire avec l'arme chargée sur le territoire cantonal. Il a adopté un postulat urgent demandant au gouvernement de faire pression pour changer la nouvelle réglementation. Le postulat, déposé par les Verts, le PS et les Évangéliques, a été adopté par 87 voix contre 75.
- Le syndicat Aeropers refuse l'approche coudée par le nord que la direction de l'aéroport de Zurich veut mettre en place. La sécurité des vols serait affectée par ce nouvel itinéraire, selon l'organisation des pilotes de la compagnie Swiss. L'espace aérien dévolu au trafic en approche serait encore plus restreint qu'actuellement, alors qu'il est déjà limité, estime Aeropers.
- Dignitas propose depuis quelques semaines à ses membres de se suicider en s'étouffant avec un sac rempli d'hélium. Le procureur zurichois en charge du dossier est outré. Selon lui, les images de ces suicides sont insupportables.
- Les graves reproches formulés par deux anciennes collaboratrices du département des affaires sociales de la ville de Zurich ne sont pas justifiés. Des experts indépendants ont décelé des lacunes dans la gestion de 12 cas d'aide sociale seulement, sur 473 dossiers examinés. Deux collaboratrices affirmaient que 80 % des cas d'aide sociale ne sont pas bien gérés et qu'on pourrait couper les soutiens financiers à un tiers des bénéficiaires environ.
- Un lupanar installé dans un immeuble proche du centre-ville de Zurich devra fermer ses portes par respect pour les bonnes mœurs. Le Tribunal fédéral de Lausanne a confirmé la validité d'une ancienne servitude de 1909. Inscrite au Registre foncier, elle interdit l'exploitation de « commerces immoraux » au sein de cet immeuble respectable.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET